

LA FAMILLE ET L'EDUCATION DES ENFANTS SUIVANT L'EXHORTATION *LA JOIE DE L'AMOUR*

Depuis le Concile Vatican II (1965) jusqu'à nos jours, au niveau universel, le Magistère de l'Eglise s'est souvent penché sur ce thème. Il a publié plusieurs documents sur l'éducation. Leur abondance prouve à suffisance que l'éducation constitue un enjeu de taille et très décisif pour la destinée de chaque personne humaine, de la société et de la mission de l'Eglise. A cause de son extrême importance, le Concile Vatican II lui a consacré une Déclaration spéciale¹ et il l'a abordé en filigrane dans plusieurs autres documents².

Dans cette conférence, je me propose de réfléchir sur les indications que l'Exhortation apostolique *La joie de l'amour* offre en termes de pratiques éducatives. Cette exhortation consacre le septième chapitre à l'éducation des enfants : « *Renforcer l'éducation des enfants* ». Dans ce chapitre, le Pontife romain se penche sur l'éducation des enfants, parce que « cette fonction éducative des familles est si importante et qu'elle est devenue très complexe » (n. 259). Il est impensable de se pencher sur les défis auxquels les familles sont confrontées sans s'arrêter sur celui-là. Ici émerge la sensibilité et l'expérience du Pape François qui présente des critères pédagogiques riches de sagesse et de grande humanité. Je voudrais laisser la place à sa parole pour les lignes éducatives que le Pape indique aux familles.

Ma réflexion comporte trois points. Le premier se propose de montrer que la famille constitue la première éducatrice. Au deuxième point, il sera question de la famille comme lieu de formation éthique. Le troisième point abordera le thème de la famille comme lieu de première socialisation. Le quatrième point, quant à lui, présentera la famille comme lieu d'éducation à la sexualité. Le cinquième point sera consacré à la famille comme un espace privilégié de l'évangélisation. Ces cinq

¹ CONCILE VATICAN II, *Gravissimum Educationis*. Décret sur l'éducation chrétienne, 28 octobre 1965 (GE en sigle).

² Cf. CONCILE VATICAN II, *Gaudium et Spes*. Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, 7 décembre 1965, n. 31; n. 50.

points sont précédés par un préalable portant sur la formation à la liberté.

0. Un préalable

Un fil rouge lie les sept points abordés dans le septième chapitre de l'Exhortation apostolique : **la formation à la liberté**. Sans elle, l'enfant, l'adolescent et le jeune ne pourront opérer des choix nécessaires pour ne pas être victimes des « invasions nuisibles », pour être ouverts à la société dans laquelle ils doivent être partie prenante, pour orienter leur sexualité positivement, pour pouvoir faire leur la foi qui leur est proposée.

Cette liberté éveillée conduira l'enfant à devenir lui-même et à exister comme sujet responsable de son existence, de sa capacité d'agir avec d'autres sur le réel, de se sentir relié, compris, reconnu et utile. A propos de cette liberté responsable, le Pape François écrit : « Il est inévitable que chaque enfant nous surprenne par les projets qui surgissent de cette liberté, et il est bon qu'il en soit ainsi. L'éducation comporte la tâche de promouvoir des libertés responsables, qui opèrent des choix à la croisée des chemins de manière sensée et intelligente, de promouvoir des personnes qui comprennent pleinement que leur vie et celle de leur communauté sont dans leurs mains et que cette liberté est un don immense » (n. 262). Il s'agira d'une « éducation à la liberté à travers des propositions, des motivations, des exemples, des récompenses... ». Une telle éducation aidera le jeune à découvrir et à faire sienne la portée des valeurs morales qui lui permettront de se construire par ses choix libres, de croître en connaissant, en aimant et en accomplissant le bien » (cf. FC 9).

1. Famille, première éducatrice

Les responsabilités des parents, de l'Etat, de l'Eglise et des institutions d'enseignement dans le domaine éducatif selon l'entendement du magistère de l'Eglise sont à articuler autour du principe de subsidiarité³. D'après ce principe, ce

³ CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise. Vatican, Libreria Editrice Vaticana, 2004, n. 186 et 187. Ce principe a été énoncé par Pie XI. Il enseigne qu'une autorité supérieure ne doit intervenir dans ce qui peut être réglé à un niveau plus proche de la base. En d'autres

que l'instance inférieure doit faire, il ne revient pas à l'instance supérieure de s'en mêler. Après avoir rappelé la centralité de l'élève ou de l'apprenant, l'Eglise estime que la responsabilité d'éduquer revient *d'abord aux parents*. L'Eglise les qualifie de « premiers et principes éducateurs » (GE 3) ; ils sont des éducateurs-nés. Ils doivent éduquer leurs enfants d'après leur conscience (GE 6) et « leurs propres principes moraux et religieux » (GE 7).

A ce propos, le Pape François vient de réaffirmer que l'éducation est un défi fondamental, rendu exigeant et complexe en raison de la situation culturelle et de la grande influence des médias. « ... Bien des fois, certains programmes de télévision ou certaines formes publicités ont un impact négatif et affaiblissent les valeurs reçues dans la vie familiale » (n. 274).

Toutefois, il rappelle que l'éducation intégrale des enfants est à la fois un grave devoir et un droit primordial des parents. C'est un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. Les parents ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation – accessible et de qualité – qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions. L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide. C'est un principe de base : toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'elles en ont été chargées par eux (n. 84).

Si l'instruction peut en partie être déléguée à l'école, les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. En d'autres termes, la

termes, ce principe stipule que ni l'Etat, ni aucune société ne doivent jamais se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des communautés intermédiaires au niveau où elles peuvent agir, ni détruire l'espace nécessaire à leur liberté (cf. PIE XI, Encyclique *Quadragesimo anno*, 86-88). Sur la base de ce principe, toutes les sociétés d'ordre supérieur doivent se mettre en attitude d'aide (« *subsidium* ») – donc de soutien, de promotion, de développement – par rapport aux sociétés d'ordre mineur. De la sorte, les corps sociaux intermédiaires (les familles, les syndicats, les associations, etc.) peuvent remplir de manière appropriée les fonctions qui leur reviennent, sans devoir les céder injustement à d'autres groupes sociaux de niveau supérieur, lesquels finiraient par les absorber et les remplacer et, à la fin, leur nieraient leur dignité et leur espace vital. Concrètement, ce principe de subsidiarité protège les gens des abus des instances sociales supérieures et incite ces dernières à aider les individus et corps intermédiaires à développer leurs fonctions. Ce principe s'impose parce que toute personne, toute famille et tout corps intermédiaire ont quelque chose d'original à offrir à la communauté.

famille est la première éducatrice, non seulement dans un sens temporel, mais aussi comme modèle du « comment éduquer ». L'Église elle-même apprend d'elle (cf. n. 66). C'est pourquoi l'Exhortation apostolique présente, sous une forme claire et exigeante, la responsabilité des parents à éduquer d'une manière consciente, enthousiaste, raisonnable et adaptée (cf. n.259). L'éducation doit être adaptée à chaque jeune, selon son âge, son histoire, ce qu'il est, sa progression personnelle. Il est nécessaire que les parents créent une relation de confiance, de respect et d'amour avec leurs enfants et qu'ainsi ils sachent que « leurs propres enfants sont dignes de confiance ».

Le temps que les parents passent avec eux, en parlant simplement et affectueusement des choses importantes, peuvent créer des points de référence utiles et les aider à s'orienter dans la vie, en se défendant même des agressions externes. Cependant, note le Pape, une attention obsessionnelle ou de contrôle n'est pas éducative. Plus que d'anticiper sur la vie des enfants, il s'agit d'engendrer des processus de maturation de leur liberté pour qu'ils puissent agir avec sagesse et prudence dans les situations difficiles, en leur fournissant les moyens pour qu'ils fassent leurs choix avec bon sens.

2. Famille, lieu de formation éthique

La famille est le lieu de protection, d'accompagnement et d'orientation nécessaire pour les enfants. Et une indication de première importance est la formation éthique qui ne peut pas être déléguée à l'école, mais qui est la tâche prioritaire des parents (cf. n. 263). « Une formation éthique efficace » est nécessaire pour leur apprendre à ajuster leur agir à leur conscience et à les conduire à un bien « pour nous ici et maintenant ».

A travers le dialogue éducatif et sans rien imposer, les parents sont appelés à éduquer chez leurs enfants la volonté et à développer de bonnes habitudes et des penchants affectifs en vue du bien ; à cultiver en eux la liberté en leur offrant des modèles, des exhortations même à travers des sanctions positives (cf. n. 264). Il y

a de bonnes dispositions à inculquer dès la tendre enfance, afin qu'elles soient appréciées et pratiquées. Des paroles-clé comme « s'il vous plaît », « merci », « pardon » résonnent fréquemment dans le vocabulaire du Pape François (cf. n. 266). Les parents doivent aider les enfants à prendre conscience du mal qu'il leur arrive de faire, de ses conséquences et leur apprendre à demander pardon et réparer le tort. Une fermeté exigeante mais bienveillante est nécessaire dans cet apprentissage. La sanction peut ainsi être envisagée comme une stimulation à condition qu'elle ne soit ni humiliante ni décourageante, qu'elle soit occasion pour le jeune de reconnaître ses torts, de grandir en liberté intérieure, et pour les parents de garder confiance. Sur ce point, écoutons le Pape François : « Un enfant puni avec amour sent qu'il est pris en compte, perçoit qu'il est quelqu'un, réalise que ses parents reconnaissent ses possibilités » (n. 269). D'après lui, la discipline doit être « une stimulation pour aller toujours plus loin » (n. 270).

Aussi convient-il de souligner que la famille doit être un milieu où l'on expérimente la communion et le soin réciproque, spécialement en cas de maladie. Souvent on a tendance à tenir les enfants à l'abri de la souffrance humaine et en faisant ainsi on dessèche leur cœur et on les anesthésie face à la souffrance des autres (cf. n. 277).

En outre, à notre époque où règnent anxiété, hâte, rapidité technologique ainsi que les multiples sollicitations de tout l'ordre, il est important dans la famille d'enseigner la capacité d'attendre, c'est-à-dire la vertu de la patience. Les parents doivent sensibiliser les jeunes au danger de la satisfaction immédiate. Puisse la famille être le lieu où l'enfant apprend naturellement à dépasser cette revendication du « je veux, j'ai » (n. 275). Une éducation à la maîtrise de soi et de ses désirs contribue au développement de l'estime de soi et à « la contribution d'une liberté responsable ». Le « tout et tout de suite » est un leurre et ne favorise pas la liberté, mais l'intoxique. Une liberté responsable sait respecter celle des autres (cf. n. 275). Selon le Pape François, la famille est la première école des valeurs, où on apprend l'utilisation correcte de la liberté.

Mais il revient aussi saux parents de montrer la plus grande patience envers leurs enfants : qu'ils se souviennent qu'eux-mêmes avaient pris beaucoup de temps avant d'être ce qu'ils sont. Ils ne doivent pas être impatients envers leurs enfants : ils ne sont pas encore arrivés. Ils sont en route. Chaque enfant a son rythme. Que les parents acceptent ce rythme. Ils ne les changeront pas avec des cris ou des crises de colère. Au contraire, ils risquent de les traumatiser à vie. Écoutons le Pape François à ce sujet : « ... L'un des témoignages dont les enfants ont besoin de la part des parents est de voir que ceux-ci ne se laissent pas mener par la colère. L'enfant coupable d'une mauvaise action doit être repris, mais jamais comme un ennemi ou comme celui sur lequel l'on décharge sa propre agressivité. En outre, un adulte doit reconnaître que certaines mauvaises actions sont liées à la fragilité et aux limites propres à l'âge » (n. 269).

Aussi recommandons-nous aux parents à ne pas passer leur vie à faire des remarques. S'il faut en faire, qu'ils le fassent avec fermeté et assurance, mais aussi avec réserve et respect. Mais si toute parole qui sort de leur bouche est une remarque, l'enfant sera saturé : il n'écouterà plus leurs remarques. Et la discipline imposée aux enfants ne veut nullement dire que « les parents soient sans défaut, mais qu'ils sachent reconnaître avec humilité leurs limites et montrent leurs efforts pour être meilleurs » (n. 269). Éduquer, c'est parler, parler et parler encore. Mais, c'est aussi donner l'exemple : faire correspondre ce qu'on dit avec qu'on est. Et c'est cela la vraie école ! Car les enfants besoin d'un modèle à imiter.

3. Famille, lieu de la première socialisation

La famille devient la première école de socialisation où l'on apprend à se situer face à l'autre, à écouter, à partager, à supporter, à respecter, à aider, à collaborer et où l'on vit la proximité et le service (cf. n. 276). L'intimité familiale est propice à une première approche de l'autre, de l'attention à celui qui est à côté de nous, de « la reconnaissance mutuelle », de l'entraide. A ce propos, le Pape François écrit : « Dans le cercle familial, on enseigne à revaloriser la proximité,

l'attention et la salutation. C'est là qu'on brise la première barrière de l'égoïsme mortel pour reconnaître que nous vivons à côté d'autres, avec d'autres, qui sont dignes de notre attention, de notre amabilité, de notre affection » (n. 276). Et au Pape François de surenchérir : « Il n'y a pas de lien social sans cette première dimension quotidienne... : le fait d'être ensemble, proches, nous croisant en différents moments de la journée, nous préoccupant pour ce qui nous affecte tous, en nous secourant mutuellement dans les petites choses de chaque jour. La famille doit inventer quotidiennement de nouvelles manières de promouvoir la reconnaissance réciproque » (n. 276).

De plus, l'Exhortation apostolique met aussi en évidence comment la rencontre éducative peut être facilitée ou compromise par « les technologies de la communication et du divertissement, toujours plus sophistiquées » qui, même quand elles sont utiles, ne remplacent pas le dialogue personnel et profond (cf. n. 278). La famille est appelée à être le lieu où l'on expérimente un dialogue personnel (en je) et profond. Et le Pape relève les désavantages de ces moyens de communication en ces termes : « Nous savons que parfois ces moyens éloignent au lieu de rapprocher, comme lorsqu'à l'heure du repas chacun est rivé à son téléphone cellulaire, ou quand l'un des conjoints dort en attendant l'autre, qui passe des heures à jouer avec un dispositif électronique » (n. 278). Pour ce qui concerne les enfants, le Pape François dit : « Cet « autisme technologique » les expose plus facilement à la manipulation de ceux qui cherchent à entrer dans leur intimité pour des intérêts égoïstes » (n. 278).

4. Famille, lieu d'éducation à la sexualité

La famille est le lieu de l'éducation à la sexualité. Le Pape François souligne que l'éducation sexuelle offre des informations, mais il ne faut pas oublier que les enfants et les jeunes n'ont pas atteint une maturité pleine. C'est pourquoi l'information doit arriver au moment approprié et d'une manière adaptée à l'étape qu'ils vivent. Aussi le Pape rappelle-t-il que l'éducation à la sexualité, banalisée et

appauvrie à notre époque, ne peut être comprise que dans le cadre d'une éducation à l'amour et au « don réciproque » (n. 280), qui ouvrira à la joie de la rencontre amoureuse. A ce sujet, il est important de rendre les jeunes conscients des nombreux messages qui les bombardent dans un sens négatif ; en même temps, il est important de les aider à apprendre à garder une saine pudeur qui protège leur propre intimité. Cette sage retenue du corps permet d'abord de pouvoir se reconnaître soi-même. Et cette pudeur est importante pour valoriser la différence sexuelle, afin que la relation soit fondée sur le respect et l'accueil de l'autre différent et sur la réciprocité.

Par ailleurs, le Pape François met en garde contre le fait que « l'éducation sexuelle se focalise sur l'invitation à se « protéger », en cherchant du « sexe sûr ». Ces expressions traduisent une attitude négative quant à la finalité procréatrice naturelle de la sexualité, comme si un éventuel enfant était un ennemi dont il faut se protéger » (n. 283). Il condamne le fait d'inviter les adolescents à jouer « avec leurs corps et leurs sentiments, comme s'ils avaient la maturité, les valeurs, l'engagement mutuel et les objectifs propres au mariage » (n. 283). Un tel agissement est qualifié d'« irresponsable ». En procédant ainsi, « on les encourage allègrement à utiliser une autre personne comme objet pour chercher des compensations à des carences ou à de grandes limites » (n. 283).

Plus que pointer sur le négatif, il nous faut enseigner les différentes expressions de l'amour comme le prendre soin réciproque et la tendresse, le respect et l'estime de la différence, en aidant à accepter son propre corps avec ses caractéristiques spécifiques qui peuvent être développées d'une manière différenciée chez les deux sexes, tout en tenant compte des échanges sains qui peuvent se vivre, chacun dans son rôle (cf. n. 280-286).

A la suite du saint Jean-Paul II, le Pape François rappelle que le corps a un langage qui exige un apprentissage patient qui permet d'interpréter et d'éduquer ses propres désirs, de les intégrer dans la charité, afin de grandir vers ce don de soi vécu dans le mariage.

5. Famille, un espace privilégié d'évangélisation

Enfin, la famille chrétienne est un espace privilégié d'évangélisation. Elle est le lieu où resplendit la beauté de la foi, où l'on apprend à prier. En conséquence, le premier devoir des parents, c'est d'apprendre aux enfants à se tourner vers Dieu. En d'autres termes, transmettre la foi aux enfants. La foi est un don gratuit de Dieu, et les parents sont les instruments de Dieu pour cette transmission. Saint Jean-Paul II écrit : « Si nous ne parlons pas de Jésus dans nos familles, le monde ne connaîtra pas son nom ». Et la confiance en Dieu témoignée par les parents, le don d'eux-mêmes aux autres et les moments de prière en famille peuvent avoir plus de force que les catéchèses. Les parents doivent prier avec insistance pour leurs enfants. A ce propos, le Pape François écrit : « Je voudrais exprimer, de façon spéciale, ma gratitude à toutes les mères qui prient constamment, comme le faisait sainte Monique, pour leurs enfants qui se sont éloignés du Christ » (n. 288). Et les enfants, qui grandissent dans une famille ouverte aux autres, mais aussi dans un milieu de transmission de la foi, deviennent souvent eux aussi missionnaires. Les familles sont des pépinières des vocations. C'est votre devoir commun, en tant que laïcs, d'aider les personnes consacrées à demeurer fidèles à leur vocation.

En outre, il est important que les enfants grandissent dans un style de relation avec le monde qui les aide à se faire proche des malades, des personnes âgées, des exclus. De cette manière, la famille devient « sujet » de l'action pastorale, s'ouvre à l'accueil, promeut le bien commun. Si la joyeuse annonce résonne dans le cœur même de la famille, elle devient, à son tour, ferment d'évangélisation dans la société (cf. n. 287-290). Mais aussi quand les familles travaillent dans des contextes où d'autres religions sont majoritaires, elles peuvent collaborer ensemble pour la croissance des valeurs humaines et la construction de la culture de la rencontre qui est la base de la paix.

Conclusion

Le septième chapitre est entièrement consacré à l'éducation des enfants : leur formation éthique, la valeur de la sanction comme stimulation, le patient

réalisme, l'éducation sexuelle, la transmission de la foi, et de manière générale la vie de famille comme contexte éducatif. La sagesse pratique qui ressort à chaque paragraphe est intéressante, et surtout l'attention à la gradualité et aux petits pas « qui peuvent être compris, acceptés et valorisés » (n. 271).

Pour finir, je tiens à partager cette idée avec vous : il n'y a personne qui influence un enfant autant que ses parents. Le Pape François dit que « les parents influent toujours sur le développement moral de leurs enfants, en bien ou en mal » (n. 259). En chaque enfant survit toujours un peu l'esprit de ses parents. C'est la raison pour laquelle le Pape François vous demande d'accepter « cette responsabilité incontournable » et de l'accomplir « d'une manière consciente, enthousiaste, raisonnable et appropriée » (n. 259).

Père Valentin NTUMBA Kapambu, ocd